

JUIN 2016

Prix: Libre participation
aux frais.

Le Carillon du Nord

Bulletin du Prieuré de la Sainte Croix n°177



Editorial

Bien chers Fidèles,

La conception que le pape se fait de l'Église lui permet d'un côté d'introduire ce qui revient au divorce, ainsi que d'autoriser la communion aux adultères et d'un autre côté d'envisager un statut canonique pour la Fraternité Saint-Pie-X. Tout à l'écoute des aspirations du « peuple de Dieu », le pape ne veut que « présider dans l'amour toutes les églises » sans imposer « ses convictions personnelles » (1). C'est l'Église synodale. Il la veut, au moins pour son successeur, et il y travaille.

Cette nouvelle forme d'Église n'exige pas que ses membres soient tous d'accord même sur des points qu'ils considèrent comme essentiels. Ils peuvent parler haut et fort du moment qu'ils acceptent de « vivre ensemble » sous l'autorité du pape et des évêques plus ou moins en communion avec lui.

Est-ce une chance pour la Fraternité qui profiterait ainsi de la liberté accordée à tous les membres de « l'Église synodale » ? Les canonistes vont-ils trouver un système qui la protégera de l'autorité révolutionnaire qui l'aura cooptée mais qui serait ainsi circonvenue ? Au contraire, la Fraternité Saint-Pie-X va-t-elle être

engloutie dans le Moloch conciliaire ? Va-t-elle être chapeauté par une commission qui va agir selon sa nature à savoir celle d'une machine de guerre pour lui arracher ses fidèles et la détruire (2) ?

Évidemment les fidèles qui assistent facilement aux messes célébrées par les prêtres ralliés, ou même à la messe promulguée par Paul VI, auront du mal à voir l'enjeu de la question. C'est pour eux que nous redonnons dans ce bulletin le jugement que portait Monseigneur Lefebvre sur les communautés rattachées à la Commission *Ecclesia Dei* (3). Qu'ils comprennent au moins l'incohérence qu'il y aurait à avoir tenu un langage aussi ferme pour finalement accepter un statut qui ne nous distinguerait guère des prêtres qui se taisent devant les erreurs ou même en sont les plus farouches défenseurs ! Avons-nous le devoir, oui ou non, pour le salut de nos âmes de dénoncer les graves erreurs qui minent l'Église ? Par ailleurs, la Fraternité Saint-Pie-X a servi de paravent à ces communautés jusqu'à ce jour et, si celle-là disparaissait dans le magma conciliaire, celles-ci ne devraient-elles pas craindre les retombées d'un tel désastre ?

D'autres fidèles au contraire n'admettent plus, ou même n'ont jamais admis, que l'Église soit une société visible et que c'est à travers une hiérarchie humaine (avec tout ce que cela implique) que le Saint Esprit guide les âmes vers le salut éternel. Ils appartiennent à la « résistance » ou au sédévacantisme » ou sont passés de l'une à l'autre. Ils ne comprennent pas pourquoi on irait se mettre entre les mains de « Bergoglio » et jonglent avec les notions de « juridiction », de « statut canonique », de Franc-maçonnerie et de Concile sans beaucoup de nuance ! Et pourtant c'est la foi qui enseigne que l'Église est une société. Sa hiérarchie a été instituée par Notre-Seigneur. La

Fraternité Saint-Pie-X est, elle aussi, une société ; elle a une autorité que personne ne peut remplacer et qui aura à répondre de son gouvernement au jour du Jugement. Le fait que la Fraternité soit le soutien de tous ceux qui sont fidèles à la « Tradition » et que son sort aura un rejaillissement qui la dépasse, ne change rien à cela. La Fraternité Saint-Pie-X n'est pas un forum. Il est possible de formuler de respectueuses instances mais à nous, ses membres, ses fidèles et ses amis, appartiennent surtout la prière et la pénitence. Croyons-nous dans la puissance de ces moyens ? Nous sommes entre les mains non pas d'un homme mais du Seigneur qui ne permettra pas qu'une seule de ses brebis ne se perde.

Je vous bénis.

Votre tout dévoué

Abbé Thierry GAUDRAY

(1) Citations tirées du discours du pape François le 17 octobre 2015.

(2) cf. article dans ce bulletin « Évolutions et constance dans la pensée de Monseigneur Pozzo ».

(3) Nous leur recommandons aussi le bulletin n° 176 du Combat de la foi (disponible à la procure) tout entier consacré à ce sujet.

page 1 Editorial

page 2 Les grandes dates de l'exhortation apostolique *Amoris laetitia*.

page 3 Le combat de Mgr Lefebvre fondateur de la fraternité Saint Pie X

page 5 Évolutions et constances dans la pensée de Mgr Pozzo.

page 6 La cessation des combats ou la justification de l'erreur.

page 7 Du côté de chez-nous : Transhumance

page 8 Carnet paroissial.

page 9 La Chronique du prieuré.

Les grandes dates de la nouvelle pastorale des divorcés-remariés.

Abbé Thierry Roy

Vu la complexité de certains événements ecclésiastiques, nous proposons au lecteur de prendre un peu de recul et de revenir sur la chronologie des faits qui ont abouti au texte *Amoris Laetitia*.

Le 8 octobre 2013, le Pape convoque une assemblée extraordinaire du synode des évêques devant se tenir du 5 au 19 octobre 2014. Le thème annoncé est : les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation.

Le 18 octobre 2013, un document préparatoire est envoyé par le secrétaire général du Synode des évêques aux conférences épiscopales. Il doit être diffusé aux doyennés et paroisses dès que possible. Ce document explique que la pastorale des familles fera l'objet de l'assemblée extraordinaire d'octobre 2014 et de l'assemblée ordinaire d'octobre 2015.

Le 3 novembre 2013, un questionnaire est envoyé de manière semblable. Ces deux documents (le document préparatoire et le questionnaire), qui émanent de Rome, préparent les discussions qui auront lieu au cours du synode. Officiellement, ils ont pour but d'inviter les membres de l'Église à réfléchir sur les questions qui seront abordées et de recueillir les avis de ceux qui sont sur le terrain. Toutefois, une lecture attentive de ces documents préparatoires permet de déceler une manipulation doctrinale. La seule façon de présenter les problèmes et de poser les questions fait concéder au lecteur un principe sous-entendu et inconsciemment admis. Par exemple, par la question : « Comment la miséricorde de Dieu est-elle annoncée aux personnes séparées et aux divorcés remariés ; comment le soutien de l'Église dans leur cheminement de foi est-il mis en acte? », le questionnaire affirme implicitement qu'il faut être bon et indul-

gent, et non sévère et réprobateur à l'égard de ces personnes. Le questionnaire aurait pu aussi poser les questions : « Les fidèles sont-ils scandalisés par les situations matrimoniales irrégulières ? Sont-ils indignés que les divorcés-remariés demandent accès à la communion ? etc... » Il ne l'a pas fait. Est-ce un hasard ?

En février 2014, le cardinal Walter Kasper a exposé les conditions d'un possible accès à la communion pour les couples divorcés remariés. L'exposé du cardinal a été vivement apprécié par le pape François qui a déclaré : « Hier, avant de m'endormir, mais non pas pour m'endormir, j'ai relu le travail du cardinal Kasper et je voudrais le remercier car j'y ai trouvé une théologie profonde et une pensée sereine de la théologie ». « J'ai aussi trouvé ce que saint Ignace nous disait, le *sensus Ecclesiae*, l'amour de

Pape François



La joie de l'amour EXHORTATION APOSTOLIQUE

notre mère l'Église, [...] cela s'appelle faire de la théologie à genoux ». Février 2014, c'est-à-dire huit mois avant la première session du synode, qui n'a donc pas encore commencé. Le pape a déjà manifesté un soutien ouvert et totale à la ligne la plus progressiste..

Le 26 juin 2014, quatre mois avant l'ouverture du synode, est publié l'*Instrument de travail* qui servira de base de discussion pour la première assemblée du Synode. La ligne est la même que celle décrite ci-dessus. « Un bon nombre de Conférences épiscopales suggère d'aider les gens en situation canoniquement irrégulière à ne pas se considérer "séparés de l'Église, car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa

vie" (Familiaris Consortio, n°84). En outre, certaines réponses et observations de plusieurs Conférences épiscopales mettent l'accent sur la nécessité pour l'Église de se doter d'instruments pastoraux permettant d'ouvrir la possibilité d'exercer une plus vaste miséricorde, clémence et indulgence par rapport aux nouvelles unions. » La tendance est ouvertement en faveur des pécheurs publics. Précisons à nouveau que nous sommes AVANT le début du synode.

Du 5 au 19 octobre 2014 se tient l'assemblée extraordinaire du Synode des évêques ou première phase de ce double synode.

Le 15 août 2015 est publié le Motu Proprio *Mitis et Iudex* qui simplifie et accélère de manière inquiétante les déclarations de nullité de mariage. Ce document, comme son nom l'indique, est à l'initiative du Pape seul, bien que le saint Père ait certainement été assisté par des clercs compétents pour sa rédaction. Notez que le Pape a promulgué cette réforme qui ébranle le mariage catholique dans son indissolubilité AVANT la deuxième phase du synode.

Au mois d'octobre 2015 se tient l'assemblée ordinaire du Synode des évêques ou deuxième phase du synode.

Le 30 novembre 2015, lors de la conférence de presse dans l'avion de retour du voyage du Pape en Afrique, le journaliste Jürgen Baetz interroge le saint Père sur le SIDA en ces termes : « N'est-il pas temps de changer la position de l'Église sur ce sujet ? De permettre l'utilisation du préservatif afin de prévenir d'autres contaminations ?

François : La question me semble trop restrictive et me semble aussi une question partielle. **Oui, c'est l'une des méthodes ; sur ce point, la morale de l'Église se trouve — je pense — face à une perplexité** : est-ce le cinquième ou le sixième commandement ? Défendre la vie, ou que le rapport sexuel soit ouvert à la vie ? **Mais ce n'est pas le problème**. Le problème est plus grand. Cette question me fait penser à celle que l'on a posée à Jésus, un jour : « Dis-moi Maître, est-il permis de guérir le jour du sabbat ? ». Il est obligatoire de guérir ! Mais cette question, s'il est permis de guérir... Mais **la malnutrition, l'exploitation des personnes, l'esclavage, le manque d'eau**

potable : voilà les problèmes. Ne nous demandons pas si l'on peut utiliser ce pansement ou un autre pour une petite blessure. **La grande blessure est l'injustice sociale,** l'injustice environnementale, l'injustice que j'ai mentionnée de l'exploitation, et la malnutrition. Voilà la vérité. **Je n'aime pas m'abaisser à des réflexions aussi casuistiques,** lorsque les gens meurent par manque d'eau et à cause de la faim, du logement... [...] **Quand tous seront guéris, quand il n'y aura plus d'injustice dans ce monde, nous pourrons parler du sabbat.** » (source : vatican.va).

Autrement dit, le Pape ne condamne pas cette méthode de contraception comme gravement contraire au sixième commandement, mais relativise cette question morale qualifiée par lui de "réflexion casuistique" et concède, à titre au moins temporaire, que c'est « l'une des méthodes » pour freiner l'épidémie du SIDA. Les problèmes de "la malnutrition, l'exploitation des personnes, l'esclavage, le manque d'eau potable" sont, selon lui, des problèmes qui dispensent de juger de la moralité de l'usage du préservatif dans ces circonstances.

Finalement, l'exhortation apostolique *Amoris laetitia* – qui, comme son nom l'indique, émane directement du Saint Siège – conclut deux ans et demi de travaux (octobre 2013 – avril 2016). Au sujet des unions adultères ou concubinaires, ce document juge que « dans ces situations, il sera possible de mettre en valeur ces signes d'amour qui, d'une manière et d'une autre, reflètent l'amour de Dieu » (n° 294). « Il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante » (n°301). Autrement dit, on ne pourrait plus dire que ceux qui vivent en concubinage dans l'adultère, vivent dans le péché mortel habituel et sont privés de la grâce sanctifiante. Ces unions contraires au sixième commandement (« tu ne commettras l'adultère ») pourraient comporter des signes qui reflètent l'amour de Dieu. Et cela, au nom de ce que « personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile ! » (n°297) et que « dans ces situations [de rema-

riage civil après divorce], [...] s'il manque certaines manifestations d'intimité, la fidélité peut courir des risques et le bien des enfants être compromis » (note 329). En clair, il vaudrait mieux laisser deux personnes dans un état d'adultère "fidèle" plutôt que de les mettre en péril d'adultère avec d'autres complices que leur complice habituel, ce qui nuirait aussi à l'éducation des enfants illégitimes. Comme le dit si bien Monsieur l'abbé Puga, « cette exhortation est la ruine de la morale catholique sur le péché » ; elle ouvre « la voie au remariage sacramental et donc à l'hérésie ».

Exception faite des deux derniers textes cités, toutes les orientations pastorales contraires aux commandements de Dieu étaient déjà données avant la deuxième phase du synode, et elles étaient déjà clairement exprimées dans les documents préparatoires. Comme l'avait noté Monseigneur Fellay, bien avant que le double synode ait commencé, l'issue était déjà fixée : « Il n'y a rien à attendre. Il ne faut pas attendre, la ligne est donnée. Elle est claire. [...] Il est évident que l'on veut arriver à banaliser la situation de personnes qui vivent dans l'adultère... » (Source : La Porte Latine - Entretien exclusif donné par Mgr Fellay à Lourdes, le 27 octobre 2014). La réforme était donc bien voulue par le Saint-Siège et vient effectivement du Saint-Siège. L'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* n'est que la conclusion logique et prévisible de plus de deux années de subversion dans l'Église dirigée par Rome. ♦

Le combat de Monseigneur Lefebvre, fondateur de la Fraternité Saint Pie X

Abbé Thierry Roy

Il n'appartient pas à l'homme de choisir ni le temps ni les circonstances dans lesquelles il vit. Cela relève du jugement insondable de la divine Providence. Il appartient par contre à l'homme de se comporter en vrai et courageux catholique, en fidèle disciple du Christ là où

Dieu, dans sa sagesse, a choisi de le placer. Monseigneur Lefebvre fait partie de cette génération qui a vécu les deux douloureuses guerres mondiales. Il a aussi vécu ce qu'il a appelé lui-même la troisième guerre mondiale : le Second Concile du Vatican. En ce qui concerne cette dernière guerre, il en a été l'un des acteurs, non pas dans le camp des agresseurs, mais des défenseurs de l'honneur du Christ, de la foi et de l'Église.

Une des qualités de l'officier qui conduit ses hommes au combat est de discerner rapidement d'où vient la menace la plus forte et où doit être contré en priorité l'ennemi. Dans un combat doctrinal comme celui de Vatican II, la menace, c'est l'erreur. L'ennemi, c'est celui qui la propage. Pour Monseigneur Lefebvre, il était clair que la liberté religieuse est une erreur des plus pernicieuses de la révolution conciliaire : « Accepter la liberté religieuse sous prétexte de dignité humaine, c'est blasphémer la gloire de Dieu, l'honneur de Dieu. Dieu est vérité et on n'a pas le droit de mettre la vérité sur le même plan que l'erreur, on n'a pas le droit de mettre Dieu au rang de Mahomet, de Luther, de Bouddha ! » En prononçant ces paroles le 17 janvier 1973 (*En cette crise de l'Église, gardons la Foi*, pp.22-23), Monseigneur Lefebvre ne se doutait pas que le Pape François diffuserait en 2016 une vidéo mettant sur le même pied le judaïsme contre le Christ, l'islam anti-trinitaire, le culte bouddhiste sans Dieu, et la foi "catholique" sans la Croix. A l'époque du Concile, qui était à l'origine de cette erreur dévastatrice pour l'Église ? Monseigneur Lefebvre n'a pas hésité à démasquer ouvertement cet ennemi qui agit dans l'ombre et le secret : la Franc-Maçonnerie. « Voyez *L'Œcuménisme vu par un Franc-Maçon*. [...] : "Ils ne devront pas oublier [...] que tout chemin mène à Dieu et se maintenir dans cette courageuse notion de **la liberté de pensée qui, partie de nos loges maçonniques, s'est étendue magnifiquement au-dessus du dôme de Saint-Pierre.**" Voilà le témoignage d'un franc-maçon. »

Une fois la menace identifiée et l'ennemi découvert, l'officier établit une stratégie. Voici celle que Monseigneur Lefebvre préconisait : « Maintenir la Foi catholique et les institutions divines ou traditionnelles pour la conservation et la propagation de la Foi catholique et de la vie divine dans les âmes : familles catholiques, écoles catholiques, paroisses catholiques, séminaires catholiques, facultés catholiques, en attendant que Rome soit délivrée des libéraux qui l'occupent » (Monseigneur Marcel Lefebvre,

19 juillet 1975, cité dans *Le coup de maître de Satan*, p.27).

Dans un conflit inévitable, il faut choisir son camp. Monseigneur Lefebvre savait qu'en fondant la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, il s'attirerait des inimitiés et des manœuvres hostiles de la part des réformateurs. Loyal envers les autorités en toutes circonstances, il avait fait tout son possible pour que la visite canonique de la Fraternité ordonnée par Rome se passe dans les meilleures conditions, et que les visiteurs puissent se rendre compte en toute bonne foi que la Fraternité n'est pas une société ennemie de l'Église mais qu'elle forme de bons prêtres dans la foi de toujours. Cela ne pouvait précisément que déplaire aux réformateurs, incapables de tolérer qu'une société s'oppose aux nouveautés de Vatican II. La déclaration du 21 novembre 1974 fut "une déclaration de guerre" :

« - En termes clairs Monseigneur, cette "déclaration" était comme une déclaration de guerre !

- Je l'ai rédigé, je le répète, sous le coup de l'indignation, scandalisé que j'étais par le comportement des deux "visiteurs apostoliques". Mais cette déclaration demeure, en définitive, toujours plus actuelle et plus vraie à la lumière des fruits toujours plus amers du concile. De nos jours, l'obéissance de la foi catholique exige que ne soient pas obéis les ordres qui organisent et imposent, depuis dix ans, la falsification de l'Écriture, la décomposition de la sainte messe, l'adultération du catéchisme, l'apostasie permanente... » (*NON, Entretiens de José Hanu avec Monseigneur Lefebvre*, pp. 209 à 211). Néanmoins, Monseigneur Lefebvre ajoute : « Sachez que si un évêque rompt avec Rome, ce ne sera pas moi. [...] Nous pensons que lorsque l'apôtre Paul a adressé des reproches à Pierre, il a gardé et même manifesté envers le chef de l'Église l'affection et le respect qui lui sont dus. »

L'ennemi n'est pas à cours de ressources. Pendant des siècles, on s'est battu à coups d'épée, de hache, de lance. On tirait sur l'ennemi avec des flèches, traits d'arbalètes, boulets de canon. Arriva la guerre moderne qui apporta les armes dévastatrices de la mitraille et des obus d'artillerie. Comme on n'arrête pas le progrès, les chercheurs ont mis au point une nouvelle arme qui ne demande ni industrie ni matière première, et qui permet de vaincre un ennemi sans tirer un seul coup de feu : la subversion. « Parmi les procédés psychologiques de subversion, il faut mentionner l'art de la culpabilisation. " Il faut arriver à ce que l'ennemi perde confiance dans

la justice de sa propre cause, de sa patrie, de son armée, de son groupe. L'homme qui se sent coupable perd en même temps son efficacité et le sens de son combat. Convaincre l'homme que, sinon lui-même, du moins ceux qui sont de son côté commettent des actes immoraux et injustes, c'est amener la désintégration du groupe auquel il appartient " (J.Ellul. *Propagandes*, n°210, Edit. Armand Colin, 1962). Transposée en milieu catholique, la stratégie de culpabilisation consiste à donner aux catholiques mauvaise conscience d'affirmer des convictions catégoriques ; on va même jusqu'à nous persuader que l'intransi-



geance doctrinale est un manque de respect pour les convictions des non catholiques et les opinions des agnostiques. C'est l'essence même du pluralisme issu de la tolérance et de la libre pensée » (*L'Honneur de Dieu*, de Roger Lefebvre, p. 71, opuscule imprimé chez l'auteur le 24 février 1975). Transposée à la situation de la Fraternité Saint-Pie-X, cette subversion consiste à nous donner mauvaise conscience de désobéir à l'autorité légitime, et de nous placer dans une situation de schisme théorique, ou pratique, ou pseudo-schismatique, en "communio" plus ou moins incomplète. Le discours varie suivant les ennemis – ou faux-amis – qui nous tirent dessus.

Heureusement, Monseigneur Lefebvre avait contré depuis longtemps cette tentative de déstabilisation. « Je pense que nous pouvons dire, en vérité, que si nous avons choisi la voie de la désobéissance apparente, nous avons choisie la voie de l'obéissance réelle. Alors je pense que ceux qui nous accusent ont choisi peut-être la voie de l'obéissance apparente mais de la désobéissance réelle. Car ceux qui suivent la voie nouvelle, ceux qui suivent les nouveautés, ceux

qui s'attachent à des principes nouveaux, contraires à ceux qui nous ont été enseignés dans notre catéchisme, contraires à ceux qui nous ont été enseignés par la Tradition, par tous les Papes, par tous les Conciles, ceux-là ont choisi la voie de la désobéissance réelle. Car on ne peut pas dire que l'on obéit aujourd'hui à l'autorité en désobéissant à toute la Tradition » (*Le coup de maître de Satan*, Monseigneur Marcel Lefebvre, p.11).

La Fraternité Saint Pie X n'est donc pas schismatique et ne l'a jamais été : « Maintenir la Foi et les institutions qui durant deux mille ans ont sanctifié l'Église et les âmes ne peut en aucun cas être une cause de rompre la communion avec l'Église, au contraire, c'est le critère de l'union à l'Église et au Successeur de Pierre » (Monseigneur Marcel Lefebvre, 19 juillet 1975, cité dans *Le coup de maître de Satan*, p.29).

Nous devons donc être convaincus de la validité et de la force de la ligne de combat que nous a laissée notre fondateur : « L'Église libérale et moderniste qui occupe la véritable Église bâillonnée n'a aucun droit à être obéie, bien plus on doit lui désobéir, ses ordres et ses orientations n'étant pas ceux de l'Église catholique. Ils détruisent l'Église. Nous ne pouvons pas collaborer à la destruction de l'Église, nous ne voulons pas devenir protestants » (Monseigneur Marcel Lefebvre, 2 septembre 1977, cité dans *Le coup de maître de Satan*, p.28). L'oublier serait peut-être un des dangers qui nous menacent vingt-cinq ans après le rappel à Dieu de notre vénéré fondateur.

La position est escarpée et difficile à tenir, mais il faut la tenir coûte que coûte. Bien évidemment, suivre la ligne de notre fondateur ne veut pas dire reproduire à l'identique ses paroles et ses actes, mais appliquer prudemment les principes qu'il nous a laissés dans les circonstances actuelles. Les principes demeurant valables aujourd'hui, « Nous devons certes tenir à l'infaillibilité de l'Église et du Successeur de Pierre, [mais] nous devons aussi admettre la situation tragique dans laquelle se trouve notre Foi catholique par les orientations et documents qui nous viennent de l'Église. [...] Satan règne par l'équivoque et l'incohérence qui sont ses moyens de combat et qui trompent les hommes de peu de Foi. Cette équivoque doit être levée courageusement afin de préparer le jour que la Providence choisira pour la lever officiellement par le Successeur de Pierre » (Monseigneur Marcel Lefebvre, 13 octobre 1974, cité dans *Le coup de maître de Satan*, p.9). ♦

Évolutions et constance dans la pensée de Monseigneur Pozzo

Abbé Thierry Gaudray

Mgr Pozzo est le secrétaire de la commission *Ecclésia Dei*. Cette commission fut fondée le 2 juillet 1988 par la bulle qui porte le même nom et qui excommunia Monseigneur Lefebvre. Elle a pour but de « faciliter la pleine communion ecclésiale des prêtres, des séminaristes, des communautés religieuses ou des religieux individuels ayant eu jusqu'à présent des liens avec la Fraternité fondée par Mgr Lefebvre » (1). La bulle précisait encore qu'elle travaillerait dans le respect des normes établies antérieurement, en particulier celle-ci : « Qu'il soit bien clair que ces prêtres et ces fidèles n'ont rien à voir avec ceux qui mettent en doute la légitimité et la rectitude doctrinale du Missel Romain promulgué par le pape Paul VI en 1970 et que leur position soit sans ambiguïté et publiquement reconnue » (2). Le motu proprio du 7 juillet 2007 du pape Benoît XVI confirmait la Commission pontificale *Ecclésia Dei* dans l'exercice de sa mission (3). Celle-ci est inchangée comme le rappelle par exemple une instruction (4) que cette commission elle-même a publié le 30 avril 2011 : « Les fidèles qui demandent la célébration de la forme extraordinaire ne doivent jamais venir en aide ou appartenir à des groupes qui nient la validité ou la légitimité de la Sainte Messe ou des sacrements célébrés selon la forme ordinaire. » Le but officiel de Mgr Pozzo est donc de nous fragiliser et d'éloigner le plus possible les fidèles de nos églises et de nos œuvres.

Mgr Pozzo a aussi participé aux discussions doctrinales avec les théologiens de la Fraternité Saint-Pie-X lors des années 2010 et 2011. Il connaît donc très bien les objections que nous avons toujours formulées. Or, le 25 février de cette année, dans

un entretien publié par l'Agence Zénit, Mgr Pozzo n'a pas hésité à affirmer que « dans les discussions avec la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X, l'opposition n'est pas au Concile, mais à l'esprit du Concile. » On croit rêver ! Mais non, c'est bien ce qu'il essaye de faire croire à ses lecteurs. Plus loin Mgr Pozzo va même jusqu'à déclarer que la Fraternité Saint-Pie-X professe le droit à la liberté religieuse exactement comme le fait le Concile Vatican II (alors que c'est précisément le texte conciliaire que nous avons toujours le plus fermement combattu). Les seuls points de divergences ne consisteraient que dans le « renouvellement de la pastorale ».



Le 7 avril dernier, Mgr Pozzo revient sur « les difficultés soulevées par la Fraternité Saint-Pie-X » au sujet des documents conciliaires. Elles existent donc bien... Mais, cette fois-ci, c'est l'acceptation du Concile Vatican II que Mgr Pozzo n'exige plus pour une reconnaissance canonique de la Fraternité ! LE Concile, celui que le pape Paul VI avait déclaré plus important que le Concile de Nicée, celui qui a changé le visage de l'Église, eh bien c'est fini, on n'exige plus que nous y adhérons ! Même la déclaration *Nostri Aetate* sur l'Église et les religions non-chrétiennes ne serait qu'une exhortation « pratico-pastoral » qui pourrait être l'objet de discussions. Il suffirait que nous acceptions les vérités de foi et de doctrine catholique contenues dans les textes du Concile compris « dans le contexte de la Tradition entière de l'Église et de son magistère constant », ce que nous avons toujours fait sans difficulté.

Avant de parler du point sur lequel Mgr Pozzo n'évolue pas, il importe de souligner la gravité de ces tergi-

versations. En février nous étions donc catalogués parmi les amis du Concile et en avril on apprenait que l'adhésion au Concile n'était pas essentiel. Or, dire que nous ne sommes pas opposés au Concile Vatican II, c'est nous insulter. Dire que ces choses sont sans grande importance, c'est insulter l'Église. On parle en effet d'un Concile qui a assimilé et associé l'Église, l'Épouse légitime du Christ, aux fausses religions c'est-à-dire aux adultères. Par la déclaration sur la liberté religieuse, on a interdit à l'Église de réclamer les droits qui sont les siens. Pour favoriser le rapprochement avec les fausses religions, on a produit des professions de foi équivoques et on a défigurés la liturgie, qui est le chant que l'Église offre à son Époux.

Mais il y a une constance dans les propos de Mgr Pozzo. Il reste fidèle à la mission que lui ont confiée les papes Benoît XVI et François I^{er}. En février, il exigeait l'acceptation du magistère suprême compris comme « l'interprète authentique des textes précédents, y compris ceux du Concile Vatican II, à la lumière de la Tradition vivante. » En avril, il déclarait que la Fraternité devait « accepter que le magistère de l'Église soit le seul à qui est confié le dépôt de la foi pour être gardé, défendu et interprété. » On pourrait donc tout discuter sauf le magistère présent. Or cela nous ne pourrions jamais le promettre et pour deux raisons.

Tout d'abord, il ne suffit pas de dire que le magistère enseigne dans « l'unité du dogme, de sens, et de manière de voir » (5), encore faut-il le faire ! La déclaration *Dignitatis humanae* en a rassuré plusieurs en affirmant qu'elle « ne porte aucun préjudice à la doctrine catholique traditionnelle sur le devoir moral de l'homme et des associations à l'égard de la vraie religion » (6), mais par la suite elle a interdit aux États d'accomplir leur devoir en reconnaissant l'Église comme la seule vraie religion. Le magistère dans sa référence au Concile Vatican II est un magistère menteur, infidèle et désobéissant au magistère de toujours. Nous ne pouvons pas le suivre.

Nous répondons ensuite qu'il est faux que tout acte du magistère pas-

sé exige l'interprétation du magistère présent pour être correctement compris. Une fois que le magistère s'est clairement prononcé sur une question de foi ou de morale, tout catholique peut se référer à cet enseignement sans avoir besoin d'une nouvelle intervention du pape ou d'un évêque ! Mais voilà la difficulté. Ce recours constant à une autorité vivante est essentiel à « l'Église synodale » qui est une Église en marche, toujours à l'écoute des nouvelles aspirations du peuple de Dieu. Alors on comprend pourquoi l'adhésion au Concile n'est plus une condition à un statut canonique pour la Fraternité. Le Concile Vatican est vieux de cinquante-et-un ans. Ce que Rome veut de nous, ce n'est pas que nous adhérions à un texte déjà ancien, mais bien que nous partions sur les « chemins de l'histoire » à la rencontre de l'Esprit qui est toujours bon pour une surprise comme le disait le cardinal Kasper.

En effet, le Concile, comme Monseigneur Lefebvre l'avait prédit, est aujourd'hui dépassé. Il avait bien insinué le renversement des fins du mariage, mais il n'avait pas encore imaginé les « procès brefs » pour les unions qui ont « irrémédiablement échoué » (7). Il avait érigé la conscience au-dessus de la loi, mais il n'en avait pas encore tiré la conclusion que les adultères pouvaient s'approcher de la Sainte Table. Il avait ébranlé le dogme et la morale, mais il n'était pas encore parvenu au « qui suis-je pour juger ? » de François I^{er} en parlant des vices abominables.

Mgr Pozzo est un serviteur fidèle qui veut nous intégrer à la sarabande synodale qui part du Concile pour s'éloigner encore plus de la foi. Que Dieu nous en protège ! ♦

(1) *Bulle Ecclesia Dei § 6, a*

(2) *Lettre circulaire Quattuor abhinc annos adressée par la Congrégation pour le Culte divin aux conférences épiscopales le 3 octobre 1984.*

(3) *cf. en particulier article 11*

(4) *Instruction sur l'application de la Lettre apostolique Summorum Pontificum donnée motu proprio par sa Sainteté le pape Benoît XVI*

(5) *Citation du Concile Vatican I donnée par Mgr Pozzo dans l'entretien du 25 février.*

(6) *Dans l'introduction de la Déclaration.*

(7) *Nouveau canon 1675 introduit dans le Code par le pape François le 15 août 2015.*

La cessation du combat ou la justification des erreurs

Le Combat de la Foi n° 176 : *Malgré les apparences favorables, ils ont cessé le combat de la foi, de sa défense contre les erreurs modernistes. C'est l'un des premiers jugements de Monseigneur Lefebvre sur les ralliés : baisser armes ! et le motif : ne pas déplaire pour ne pas perdre ses avantages.*

FIDELITER n° 79 de janvier-février 1991. Interview de Monseigneur Lefebvre par FIDELITER

FIDELITER : Quand on voit que Dom Gérard et la Fraternité Saint-Pierre ont obtenu de conserver la liturgie et le catéchisme, sans – disent-ils – n'avoir rien concédé, certains qui sont troublés de se trouver en situation difficile avec Rome, peuvent être tentés à la longue de se rallier à leur tour par lassitude. « Ils arrivent bien, disent-ils, à s'entendre avec Rome sans n'avoir rien lâché. »

MONSEIGNEUR : Quand ils disent qu'ils n'ont rien lâché, c'est faux. Ils ont lâché la possibilité de contrer Rome. Ils ne peuvent plus rien dire. Ils doivent se taire étant donné les faveurs qui leur ont été accordées. Il leur est maintenant impossible de dénoncer les erreurs de l'Église conciliaire. Tout doucement ils adhèrent, ne serait-ce que par la profession de foi qui est demandée par le Cardinal Ratzinger. Je crois que Dom Gérard est en passe de faire paraître un petit livre rédigé par l'un de ses moines, sur la liberté religieuse et qu'il va essayer de la justifier.

Du point de vue des idées, ils viennent tout doucement et finissent par admettre les idées fausses du Concile,

parce que Rome leur a accordé quelques faveurs pour la Tradition. C'est une situation très dangereuse.

Au cours de l'audience qu'il a accordé à Dom Gérard et à quelques moines du Barroux, le Pape a exprimé le désir de les voir évoluer toujours davantage. Il ne s'en est pas caché. Il faut qu'ils se soumettent encore plus à l'archevêque et qu'ils prennent garde de ne pas faire en sorte que les réformes conciliaires soient sous-estimées parce qu'on leur a accordé des exceptions à la règle liturgique du Concile. Il faudrait aussi qu'ils fassent un effort pour ramener tout ceux qui ne sont pas encore dans l'obéissance au Saint Père. Ce sont là des invitations pressantes qui leur sont faites et c'est bien là le but des privilèges qui leur ont été accordés.

C'est pourquoi Dom Gérard a écrit à la Mère Anne-Marie Simoulin, au Père Innocent-Marie, aux Capucins de Morgon et à d'autres personnes pour essayer même de les toucher. A son retour de Rome, il a lancé cette offensive pour tenter de convaincre tout

ceux qui ne le suivent pas d'emprunter son sillage et de se rallier à Rome.

Tout ce qui leur a été accordé ne leur a été consenti que dans le but de faire en sorte que tout ceux qui adhèrent ou sont liés à la Fraternité s'en détachent et se soumettent à Rome.



Palais de la congrégation pour la doctrine de la Foi

FIDELITER : Vous avez dit en désignant Dom Gérard et les autres : « Ils nous trahissent. Ils donnent maintenant la main à ceux qui démolissent l'Église, aux libéraux, aux modernistes. » N'est-ce pas un peu sévère ?

MONSEIGNEUR : Mais non. Ils ont fait appel à moi pendant quinze ans. Ce n'est pas moi qui suis allé les chercher. Ce sont eux-mêmes qui sont venus vers moi pour me demander des appuis, de faire des ordinations, l'amitié de nos prêtres en même temps que l'ouverture de tous nos prieurés pour les aider financièrement. Ils se sont tous servis de nous tant qu'ils ont pu. On l'a fait de bon cœur et même généreusement. J'ai été heureux de faire ces ordinations,

d'ouvrir nos maisons pour qu'ils puissent profiter de la générosité de nos bienfaiteurs... Et puis, tout à coup, on me téléphone, on n'a plus besoin de vous, c'est terminé. Nous irons chez l'archevêque d'Avignon. On est maintenant d'accord avec Rome. Nous avons signé un protocole.

Ce n'est pas avec gaieté de cœur que nous avons eu des difficultés avec Rome. Ce n'est pas par plaisir que nous avons dû nous battre. Nous l'avons fait pour des principes, pour garder la foi catholique. Et ils étaient d'accord avec nous. Ils collaboraient avec nous. Et puis tout à coup on abandonne le vrai combat pour s'allier aux démolisseurs sous prétexte qu'on leur accorde quelques privilèges. C'est inadmissible.

Ils ont pratiquement abandonné le combat de la foi. Ils ne peuvent plus attaquer Rome. C'est ce qu'a fait aussi le Père de Blignièrès. Il a changé complètement. Lui qui avait écrit tout un volume pour condamner la liberté religieuse, il écrit maintenant en faveur de la liberté religieuse. Ce n'est pas sérieux.

On ne peut plus compter sur des hommes comme ceux-là, qui n'ont rien compris à la question doctrinale. J'estime en tout cas qu'ils commettent une grave erreur. Ils ont péché gravement en agissant comme ils l'ont fait, sciemment et avec une désinvolture invraisemblable.

L'assistance à la messe de Saint Pie V et la fréquentation des communautés « ralliées »

FIDELITER : Certains parmi les fidèles sont tentés de garder de bonnes relations avec ceux qui se sont ralliés, voir d'assister à la messe ou aux cérémonies qu'ils célèbrent, pensez-vous qu'il y a là un danger ?

MONSEIGNEUR : J'ai toujours mis en garde les fidèles... Oui, il y a la messe. Elle est bien, mais il y a aussi le sermon ; il y a l'ambiance, les conversations, les contacts avant et après, qui font que tout doucement on change d'idées. C'est donc un danger et c'est pourquoi d'une manière générale j'estime que cela fait un tout. On ne va pas seulement à la messe, on fréquente un milieu.

Il y a évidemment des gens qui sont attirés par les belles cérémonies qui vont aussi à Fontgombault, où l'on a

repris la messe ancienne. Ils se trouvent dans un climat d'ambiguïté qui à mon sens est dangereux. Dès lors que l'on se trouve dans cette ambiance, soumis au Vatican, soumis en définitive au Concile, on finit par devenir œcuméniste. ♦

Cité dans le bulletin Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus n°184 de mai-juin 2016, du prieuré de Rouen.

Du côté de chez-nous !

Les vacances d'été vont, cette année encore, être l'occasion de redécouvrir que les Français sont divisés en deux espèces : les juilletistes et les aoûtistes. Cette division journalistique a de quoi laisser pantois les chômeurs dont certains pensent qu'ils n'ont que des vacances, et perplexes ceux qui voudraient bien partir en vacances. Elle traduit néanmoins une migration que connaît la France radieuse des congés payés : les uns partent en vacances en juillet, les autres en août. Ce phénomène donne lieu à un chassé-croisé qui fait le bonheur des journalistes. En effet, ce thème est un sujet obligé, l'été, sûrement en raison d'un mal chronique d'inspiration en cette période, à moins que ce ne soit une forme de bizutage pour les journalistes-stagiaires employés pour les vacances. Nous ne nous attarderons donc pas sur ce sujet, aussi palpitant qu'un week-end à Berck-sur-Mer sous une pluie de novembre.

Penchons-nous plutôt sur le sort estival de nos bons fidèles, qui connaissent un autre genre de transhumance. Mais qu'est-ce qu'un bon fidèle en vacances ? Il est facile à reconnaître, autant qu'un bon chasseur. Le bon fidèle choisit une destination où il trouvera un lieu de messe dominical ; puis, part en vacances. Cela le différencie à coup sûr du mauvais fidèle, qui lui, choisit une destination où il trouvera un lieu de messe dominical ; puis, part en vacances... Ah, cela n'a rien à voir ! Quoiqu'il en soit, il est prudent de

chercher une messe pour nos vacances, avant de se lancer sur les routes, afin d'éviter la déconvenue de se trouver au milieu d'une assemblée en short et en tongs dans une église de station balnéaire. Il y a mieux pour honorer le jour du Seigneur. Aussi, aidons les bonnes volontés sur le chemin des tradivacances.

En la matière, le phénomène d'exode estival depuis nos chapelles offre certains aspects singuliers qui méritent que l'on s'y arrête, pour donner, comme dans un guide touristique, conseils et recommandations. Le premier guide du routard de la tradition doit être l'ordo annuel, qui donne l'idée de l'implantation de la Fraternité saint-Pie-X. « Du côté de chez nous » va, de son côté, essayer d'inspirer ses lecteurs pour trouver une destination de vacances.

Le premier choix qui semble s'offrir à elles, à lire les feuilles d'annonces ou à écouter les potins du narthex, est celui des séjours plus ou moins organisés par nos prêtres. Nous n'allons pas faire le descriptif détaillé de ces aventures. On se demande parfois si elles sont organisées pour nous ou pour les abbés et comment dans ce cas, elles peuvent être des périodes de repos pour eux. Ainsi, la Fraternité Saint-Pie-X vous propose, par exemple, des retraites de saint Ignace dans le cadre bucolique du prieuré d'Anvers ou dans celui enchanteur de l'Etoile du matin, en Alsace, à moins que ce ne soit l'inverse. Les retraites spirituelles sont hautement recommandées pour tous. On peut pousser l'ascétisme jusqu'à en faire en pays anglophone, où le plus rude n'est pas de comprendre la langue de Shakespeare, mais de se nourrir comme les autochtones. Rassurez-vous, amis lecteurs, ces séjours ne sauraient être qu'une partie des vacances. Même les abbés qui s'y adonnent, gardent de vraies vacances, presque sans fidèles, pour se reposer.

D'autres activités sont proposées aux fidèles, selon leur profil. Du pélétrekking qui consiste à suivre l'abbé Vaillant, au camp de cadres qui transforme les jeunes hommes en chefs, en passant par les multiples propositions du MJCF (Italie, Espagne, Portugal, Irlande, Tchèque !), les jeunes ont l'embaras du choix. Par ailleurs, entre le scoutisme, qui n'attend pas

d'âge pour faire des chefs à l'âme de feu, la croisade eucharistique et les camps organisés par les sœurs, ou les frères de la Fraternité, les garçons et les filles de 7 à 17 ans ont des chances de passer de belles vacances, sans parler des parents retrouvant par la même occasion une vigilante tranquillité... Enfin, comment ne pas citer les lieux de pèlerinages organisés ? L'agence de voyages Odeïa saura vous trouver une destination motivante. Pas besoin de motivation pour les bretons : le Tro Breiz a repris en 2015 et se poursuit pour une deuxième étape. Or, il est dit que tout breton qui effectue ce tour de Bretagne honorant en sept étapes « les sept saints de Bretagne » peut y gagner son paradis. En revanche, celui qui ne le fait pas de son vivant devra le faire après sa mort, avançant chaque année de la longueur de son cercueil !

Mais la grande affaire de cet été 2016 reste la délocalisation de l'université d'été de la Fraternité Saint-Pie-X, depuis Saint-Malo jusqu'à dans l'Aude. Elle n'a pas fini d'alimenter les discussions. Selon Baudouin Le Roux, l'école Sainte-Marie, le lieu originel, souffrait plusieurs critiques : « situation géographique excentrée, logement sous tente pour les messieurs, voisinage bruyant avec la Route du Rock (particulièrement gênant la nuit), conférences et repas pris sous des tentes à la location très contraignante, petitesse des bâtiments compte tenu d'une hausse de la fréquentation... sans compter une météo très régulièrement défavorable ». C'est un aveu qui honore l'organisateur de l'événement, lui-même breton. Cependant, il en faut parfois moins pour heurter les susceptibilités régionales. Gageons que les bretons n'en prendront point ombrage, à défaut de pouvoir en trouver beaucoup dans le nouveau lieu d'UDT, Saint-Joseph-de-Carmes. Pour apaiser les possibles tensions, nous proposons que celle de 2017 ait lieu en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, région au climat plus clément et aux cieux moins orageux.

Personne ne vous oblige cependant à suivre une quelconque organisation pour les vacances. Et quoi ! Faudrait-il donc obéir à quelqu'un qui vous dise ce que vous allez faire de votre été ou pire, quitter la région

pour partir en vacances ? Non, bien sûr ! Justement, celle-ci est autant bien pourvue en lieux de villégiatures qu'en chapelles d'été. Pourtant, très curieusement, nos abbés observent chaque année les effets de l'estivage de leurs troupeaux : ND du rosaire, à Lille, voit son assistance réduite, devenue plus indulgente encore avec ce qu'il reste de choristes. Notre « Carillon du Nord » annonce pudiquement pour les chapelles lilloises à Croix « pas d'activité en juillet et en août » (voir le n° 172). Tourcoing ou Croix ne sont pas – encore – des destinations touristiques, malgré le guide « sur les pas de Mgr Lefebvre » de M. l'abbé Castelain. Globalement, toutes les chapelles ont un nombre de fidèles réduit. Toutes ? Non ! Car une chapelle peuplée d'irréductibles boulonnais voit son effectif honorablement maintenu voire plus. Que voilà une destination proche des stations balnéaires de notre région, en effet ! C'est donc un objectif intéressant pour les vacanciers et les autres, qui se retrouvent à la procession de la rentrée. D'autres chapelles, proches des côtes, connaissent un afflux estival de fidèles : on peut citer Saint-Ursin dans la Manche et sa messe dominicale de 18h ; le prieuré Sainte-Anne de Lanvallay en Côtes-d'Armor et ses messes de 8h et 10h30 ; la messe de la Chapelle Notre-Dame du Mur (Finistère) qui laisse la plupart de ses assistants dehors, faute de place ! Notamment en raison de la migration estivale que connaît l'île de Ré, une messe dominicale est célébrée à Sainte-Marie, uniquement entre le 12 juillet et le 23 août ! En Loire-Atlantique, l'horaire de l'office du dimanche soir du prieuré de Nantes est même supprimé au profit d'un horaire avancé à Pornichet, sur la côte ! Car attention, nombre d'horaires changent pendant l'été, laissant certains penauds ou distraits se faire surprendre.

Vous n'avez pas réussi à organiser vos vacances 2016 ? Vous ne parvenez pas à décider si vous êtes plutôt juilletiste ou aoûtien ? Pas de panique : il reste l'été 2017. Nous serons tous aoûtien, pour un grand pèlerinage international à Fatima, célébrant le centenaire des apparitions ! ♦

Carnet paroissial 2016

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Ethan **BODUR**, le 05/03/2016
Virgile **QUEVAL**, le 26/03/2016
Léopold **JOCHAUD du PLESSIX**, le 27/03/2016
Blanche **MILLION**, le 09/04/2016
Rose **GUILLARD**, le 07/05/2016
Alice **LÉGER**, le 07/05/2016
Diane **ESSERTEL**, le 28/05/2016
Simon **OPSOMER** le 28/05/2016

Ont contracté mariage devant l'Église

Denis **BODUR** avec Céline **LEBER**,
le 16/04/2016
Amaury **LE ROUX** avec Blandine
BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE,
le 23/04/2016

Ont fait leur Première Communion

Alice **RÉMY**, le 5/03/2016
Rémi **LÉGER**, le 19/03/2016
Gianni **MELI**, le 24/03/2016,
Rafael **BATAILLE de MONTAGUT**,
le 28/03/2016

Le 01/05/2016 :

Stanislas **HOCHART**,
Martin **DEMADE**
Marie-Éléonore **de POMMEREAU**
Sybille **ROS**, Jeanne **DELENGAIGNE**
Louise **DELENGAIGNE**
Gabriel **ANDRIEU de la BASSERUE**
Roch **LAVIGNE**
Hermine **SCHMITZ**
Amanieu **SCHMITZ**
Claire-Marie **MALVEZIN**
Domitille **TAVERNE**

Le 8/05/2016 :

Thibault **CHARLANNE**
Isaure **de BUSSY**
Victoire **de FRANCQUEVILLE**
Maxime **DEVILLERS**.

Séréna **OLIVIER**, le 22/05/2016

Ont fait leur Communion Solennelle

Le 1/05/2016 :

Aliénor **ALBERT**,
Charles **de FRANQUEVILLE**,
Bernard et Chantal **LE CONTE**,
Anaël **TUCOULOU**.

Le 22/05/2016 :

André **DESMAZIÈRES**,
Louis **SUEUR**,
Guillaume **FAGÉ**,
Guillemette **BÉNARD**,
Xavière **BÉNARD**,
Hélène **GRASSELLI**,
Hermine **MESNIL-GILBERT**

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Marie-Thérèse **LEBEAU**,
le 26/05/2016
Marie-Thérèse **DUSSOULIER**,
le 02/06/2016

La chronique du Prieuré

Le 1^{er} mars, au cours d'une très belle conférence sur la famille des Habsbourg, Monsieur l'abbé Pouliquen nous enflamme du désir d'imiter cette très catholique Maison d'Autriche ; il tente, non sans succès, de nous transmettre la grandeur d'âme de ses honorables ancêtres. Tous les auditeurs sont rentrés chez eux remplis d'enthousiasme !

Les vendredi 4 et samedi 5 mars, les prêtres du prieuré s'absentent pour une réunion de doyenné à l'école de Camblain L'Abbé ; encore une fois ce fut une réussite ; les prêtres furent heureux d'y retrouver le second assistant du district de France : Monsieur l'abbé Baudot.

Le samedi 12 mars, le prieuré a la joie de recevoir le Père Jean-Dominique O.P., venu de Belgique pour nous prêcher une très belle récollection sur les paroles du Christ en Croix.

Le samedi 19 mars a lieu une marche préparatoire (12 km) au pèlerinage de Pentecôte aux alentours de

l'abbaye du Mont des Cats.

20 mars : Monsieur l'abbé Gaudray rend visite à la communauté d'Amiens et y célèbre les Rameaux.

26 mars : Monsieur Virgile Queval est baptisé pendant la Vigile pascale. C'est le premier baptême d'adulte dans la Chapelle-Saint-Vincent-de-Paul et le deuxième de la Tradition en Picardie depuis de longues années. Monsieur l'abbé Roy s'absente du **3 au 11 avril** pour la session de théologie à Gastines, ainsi que pour le pèlerinage au Puy-en-Velay.

Le mercredi 6 avril, une bonne cinquantaine de fidèles se rend à Argenteuil pour vénérer la sainte Tunique qui est exposée du 25 mars au 10 avril ; ce fut un très beau pèlerinage ; tous furent heureux et ému de pouvoir prier devant la tunique imprégnée du sang de notre Sauveur.

Le samedi 9 avril, une marche préparatoire au pèlerinage autour du Castellum à Cassel (21 km) rassemble quelques fidèles.

10 avril : Monsieur l'abbé de Bonnafos découvre à son tour la Chapelle Saint-Vincent-de-Paul et visite la Cathédrale d'Amiens. Comme chacun d'entre nous, il apprécie beaucoup ces deux monuments.

Le 16 avril, pèlerinage du Saint-Cordon ; nous avons la joie d'avoir la messe dans l'église Saint-Géry. C'est aussi le jour du premier mariage dans la Chapelle Saint-Vincent-de-Paul, celui de Monsieur Denis Bodur et Mademoiselle Céline Leber. Monsieur Pierre Le Conte est venu spécialement pour diriger la chorale et élève pendant quelques heures toute l'assistance au Ciel. Selon une source sûre, il y aurait déjà eu des mariages dans cette chapelle du temps où l'armée occupait les bâtiments. Comme elle avait alors perdu son titre canonique de chapelle, on peut dire que c'était bien le tout premier mariage de l'histoire de la chapelle.

17 avril : Le Cercle René Bazin de Picardie renouvelle sa consécration au Cœur Immaculé de Marie.

23 avril : Mariage de Monsieur Amaury Leroux et Mademoiselle Blandine d'Hautefeuille à Saint-Vincent-de-Paul. Monsieur l'abbé Leroux, qui n'a pas encore un an de sacerdoce, est venu recevoir les consentements et célébrer la messe. Monsieur l'abbé de La Rocque, qui a préparé les fiancés, nous adresse une vibrante prédication

sur l'union sacrée et indissoluble des époux et le témoignage qu'elle apporte au monde plongé dans les ténèbres. Monsieur l'abbé de Maillard dirige de main de maître la magnifique chorale.

Le lundi 25 avril, les abbés du prieuré font une sortie de communauté aux alentours de Saint-Omer : ils peuvent ainsi admirer la magnifique cathédrale, prier devant l'antique statue de Notre-Dame des Miracles ; le passage devant les ruines de l'abbaye Saint-Bertin est assez désolant... Finalement la journée se termine par une belle promenade vers Clairmarais, au milieu des marais et des bois.

Le 30 avril, a lieu la dernière marche préparatoire au pèlerinage de pentecôte vers Wissant (27 km) ; le beau-temps est au rendez-vous ; cette marche ensoleillée le long de la côte réjouira les cœurs, et achèvera de préparer les jambes pour la centaine de kilomètres qui attend les pèlerins...

Dimanche 1^{er} mai : cérémonie de premières communions à Lille, Hames-Boucres et Boulogne-sur-Mer : six à Lille, deux à Hames-Boucres, et quatre à Boulogne-sur-mer... Deo gratias ! C'est toujours une cérémonie inoubliable pour les enfants, et pour les parents, bien sûr ! Ce fut aussi le



jour des communions solennelles à Saint-Vincent-de-Paul. Monsieur Pierre Le Conte était de nouveau parmi nous pour assurer une belle chorale.



A la demande de Monsieur l'abbé Bouchacourt, les enfants de nos cha-

elles participent à une neuvaine pour les vocations du 28 avril au 6 mai ; qu'ils soient ici vivement remerciés de leur générosité à cette intention.

4 mai : Rogations dans la ferme de Bonneval chez Monsieur et Madame Luc de Francqueville par un temps ensoleillé.

8 mai : Premières Communions à Saint-Vincent-de-Paul. En l'honneur de la sainte patronne secondaire de la France, la chorale entonne le *cantique à Sainte Jeanne de France* de Monsieur Lecornier, et *Etendard de la délivrance*.

Pèlerinage de Pentecôte : de Chartres à Paris du **14 au 16 mai**, sur le thème : « Une âme de feu pour notre temps – Montfort 1716-2016 » ; cette année les paroisses du Nord de la France sont assez bien représentées avec deux chapitres, bien vivants et priants ; trois abbés du prieuré se joignent à eux : M. l'abbé de Bonnafos à partir du samedi matin, M. l'abbé Roy pour le lundi matin, et M. l'abbé Gaudray pour le lundi après-midi.

Que tous ceux qui se sont impliqués pour le bon déroulement de ce

pèlerinage soient ici grandement remerciés : que ce soit pour la rédaction des médiations, pour la direction des chapitres, le service de régulation, la bonne humeur, l'entrain et le dévouement de chacun, pour les dons des bienfaiteurs... Certainement ce pèlerinage sera la source

de beaucoup de grâces pour nos chapelles et nos familles... On ne peut alors que se dire : « à l'année prochaine ! »

Dimanche 22 mai : cérémonie de communions solennelles à Lille.



Dimanche 28 mai : grandes processions dans les rues de Lille et d'Amiens pour la solennité de la Fête -Dieu.



31 mai : réunion annuelle de la Milice de Marie à Lille après la messe. On rend grâces du travail accompli, mais les ouvriers sont trop peu nombreux !

Une nuit d'adoration a lieu au prieuré du vendredi **3 juin au samedi 4 juin**, en réparation pour les péchés des hommes d'Église contre la foi et la morale, pour la Fraternité Saint-Pie-X, en action de grâces pour l'année scolaire écoulée.

Ne manquez pas la procession en l'honneur de Notre Dame de Boulogne sur Mer le dimanche 11 Septembre 2016

Prieuré

Chapelle de la Sainte Croix

50, rue de la Gare
59170 Croix

☎
03 20 89 95 22

59p.croix@fsspx.fr

MESSES

- **Dimanche et fêtes : 8h30 (lue)**
 - ♦ confessions de 8h00 à 8h25
 - **En semaine :** Voir la feuille d'annonce
 - ♦ Confessions à la demande
- ## ACTIVITES PAROISSIALES
- **Cours de doctrine pour Adultes :**
 - ♦ Chaque **Mardi de 20h15 à 21h15**
 - **Catéchismes pour enfants :**
 - Mercredi**
 - ♦ 5 ans à 10 ans de 10h15 à 11h30
 - ♦ 11 ans à 16 ans de 13h30 à 14h45
 - Samedi**
 - ♦ 8 ans à 11 ans de 9h00 à 10h00
 - **Tiers Ordre de St Pie X & Tiers Ordre de St François**
 - ♦ Récollecion mensuelle
 - **Cercle des Étudiants Philibert Vrau**
 - ♦ Jeudi tous les 15 jours de 19h45 à 22h00 (sauf vacances scolaires)

Lille

Chapelle N. Dame du Rosaire

56 avenue
Émile Zola
59000 Lille

☎
03 20 89 95 22

59p.croix@fsspx.fr

MESSES :

- **Dimanche et fêtes : 10h30 (chantée)
18h30 (lue)**
 - ♦ 17h45 : Salut du S. Sacrement (Chapelet)
 - ♦ Confessions pendant les messes
 - **En semaine :** ♦ 18h00 chapelet
♦ 18h30 messe lue
 - **Permanences et confessions :**
 - ♦ Lundi et Mardi de 18h à 18h30
 - ♦ Mercredi à Samedi de 17h à 18h30
- ## ACTIVITES PAROISSIALES
- **Vendredi tous les quinze jours:**
 - ♦ Milice de Marie de 19h15 à 20h30

Boulogne

Eglise Saint Louis

☎
03 20 89 95 22

Calais

Chap. N. D. des Victoires

MESSES: ➤ **Dimanche et fêtes : 11h00**

- (chantée) ♦ confessions : 10h35
- **Samedi : 18h00 (lue)** ♦ confessions:17h40
- ## Catéchismes enfants
- (Boulogne et Hames-Boucres) le Samedi de 16h30 à 17h30
-
- 56, rue Félix Adam / 62200 Boulogne-sur-Mer

MESSE: Dimanche et fêtes : 8h45 (chantée)

- ♦ confessions à partir de 8h15
- Rue de Hames / 62340 Hames-Boucres

Amiens

Chapelle St Vincent de Paul

☎
03 20 89 95 22

MESSES :

- **Dimanche et fêtes : 10h00 (chantée)**
 - ♦ confessions à partir de 09h15
 - **En semaine hors vacances scolaires:**
 - ♦ Vendredi : 18h30 (lue)
 - ♦ Samedi : 11h30 (lue)
- 54 ter rue Jules Barni / 80000 Amiens
Catéchismes, conférences, cercles... se renseigner